

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 22 (1960)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** On n'est jamais trop prudent!

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

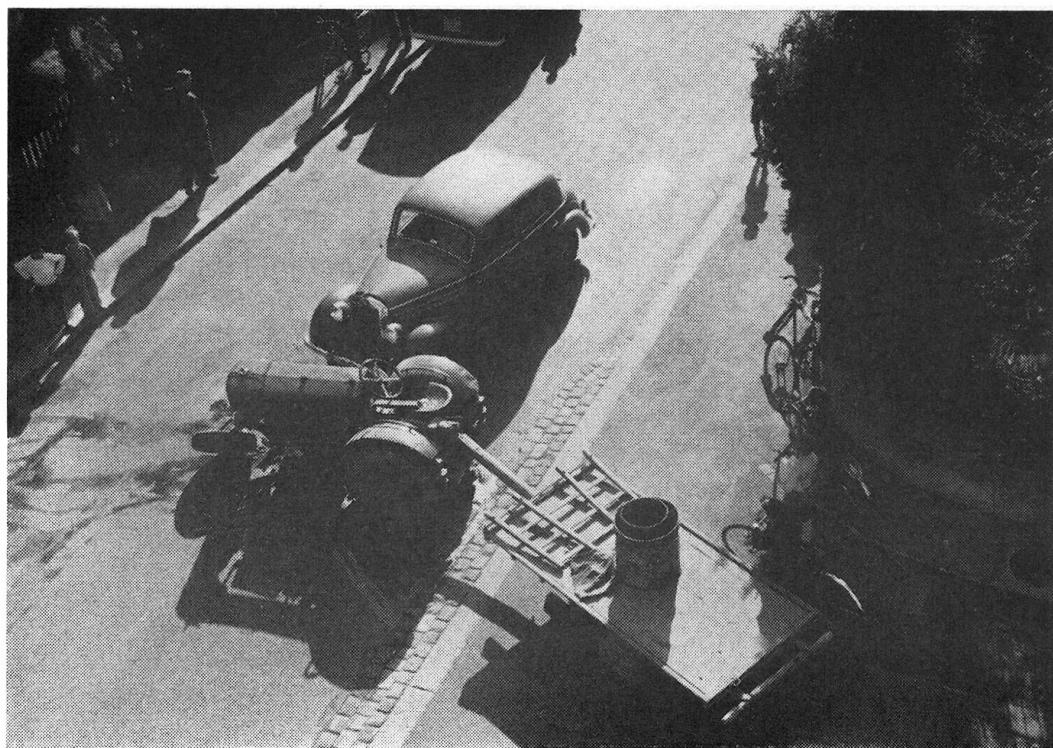
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## On n'est jamais trop prudent!

Les usagers de la route de toutes catégories (piétons, cyclistes, conducteurs de véhicules à moteur, charretiers, etc.) doivent absolument prendre conscience du fait qu'on ne peut s'aventurer dans le trafic routier en agissant simplement par «intuition», car seule la «connaissance», ainsi qu'une exacte perception visuelle et auditive, peuvent leur éviter des dommages corporels ou matériels. Quand l'accident est arrivé, il ne suffit pas de dire, presque pour s'excuser: «Je pensais que les choses se passeraient ainsi, mais elles se sont produites tout différemment.» On court par exemple un danger mortel si l'on «croit», à un carrefour ou à un débouché, que l'on peut poursuivre sa route en regardant droit devant soi (au mépris des prescriptions) parce que l'on «sent» qu'il n'arrivera rien de fâcheux. On veut se fier à ce fameux sixième sens que beaucoup croient posséder. Mais nombreux sont ceux qui furent victimes de leur soi-disant sixième sens.

La photo ci-dessus montre à quoi peuvent conduire l'inattention et la manie de foncer sans vouloir voir le danger. Dans cet accident, l'automobiliste venait de dépasser une voiture de livraison en station au bord de la chaussée. Il négligea de se rabattre sur la droite tout de suite après la manœuvre de dépassement et roulait alors passablement à gauche, comme on peut le constater. A ce moment précis, un tracteur agricole avec remorque déboucha d'une rue latérale et son conducteur s'engagea apparemment avec insouciance dans l'autre rue. La collision fut assez

violente, mais les dommages matériels relativement peu importants. Par bonheur, les deux conducteurs s'en tirèrent avec de légères blessures.

La circulation routière est devenue aujourd'hui si intense qu'il faut même s'attendre à l'inattendu. Et cela doit être tout spécialement le cas des conducteurs de véhicules agricoles, qui sont généralement peu habitués au trafic routier puisqu'ils circulent surtout sur des routes secondaires ou des chemins, c'est-à-dire sur des voies moins fréquentées. Ils devraient faire preuve d'une grande prudence et bien regarder autour d'eux non seulement à cause des autres usagers, mais également, et surtout, dans leur propre intérêt.

JM



## Encore un exemple à ne pas suivre!

En nous envoyant la photo ci-dessus, un lecteur nous fait observer: «L'endroit où roule ce tracteur laisse supposer qu'il s'agit ici d'un transport de personnes décidé d'avance. Le conducteur, probablement le grand-père de l'enfant, porte une lourde responsabilité.» Cette dernière phrase ne nous paraît pas tout à fait juste, car il peut arriver, dans le cas de fermes isolées, que l'on soit obligé d'emmener des passagers. Ce qui importe, par contre, c'est la façon dont les personnes prennent place sur la machine, et nous sommes parfaitement d'accord avec notre correspondant sur ce point. Il écrit encore: «Pensons un instant aux dangers auxquels cette jeune femme et son enfant sont exposés!» Que nos lecteurs ne suivent donc jamais l'exemple que nous avons sous les yeux et que leurs compagnons de route s'asseyent sur les sièges auxiliaires (le tracteur représenté ici en est pourtant équipé!). Si les personnes transportées vont s'asseoir sur la remorque, ne pas négliger alors de prendre toutes les précautions nécessaires.

La Rédaction